



Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'A.R.E.Q.

Août 2006

BULLETIN SPÉCIAL **L'ACCUEIL DES PERSONNES RETRAITÉES** **PROVENANT DES SYNDICATS DISSIDENTS**

LES DISSIDENTS

Comme vous le savez déjà, neuf syndicats dissidents représentant près de 27 000 membres de la FSE ont procédé à une désaffiliation de la CSQ au printemps.

De ces 9 syndicats, deux ont été proclamés « désaffiliés » de la CSQ. Il s'agit :

- du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides,
- du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

En juin, il avait été convenu que les personnes retraitées de ces deux syndicats désaffiliés (Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides, Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles) ne pouvaient devenir membres de l'A.R.E.Q. et par le fait même ne pouvaient avoir accès aux assurances.

Par ailleurs, les personnes retraitées provenant des sept (7) syndicats suivants ont été et sont considérées admissibles pour adhérer à l'A.R.E.Q. :

- le Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska,
- l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal,
- le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal,
- le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais,
- le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île,

- le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval,
- le Syndicat de l'enseignement des Seigneuries.

DES PROTESTATIONS

Au cours de l'été, plusieurs personnes, ayant pris leur retraite, ont appelé ou écrit pour exprimer leur profonde déception de ne pouvoir rejoindre les rangs de l'A.R.E.Q., simplement parce qu'elles étaient affiliées à des syndicats qui ont quitté la CSQ.

UNE NOUVELLE ORIENTATION VOTÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF EN AOÛT POUR LES PERSONNES PROVENANT DES SYNDICATS DISSIDENTS

Toutes les personnes qui prennent leur retraite et qui proviennent des syndicats ci-dessous sont admissibles à l'A.R.E.Q. :

- Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska,
- Alliance des professeures et professeurs de Montréal,
- Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal,
- Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais,
- Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île,
- Syndicat de la région de Laval,
- Syndicat de l'enseignement des Seigneuries.

LES SYNDICATS DÉSAFFILIÉS

Les personnes retraitées provenant des syndicats suivants : Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides, Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles, et qui auraient essuyé un refus au cours de l'été, sont invitées à communiquer avec Véronique Bilodeau à l'A.R.E.Q. au 1 800 663-2408, pour demander de reconsidérer leur demande.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait de demande d'adhésion à l'A.R.E.Q., ils doivent communiquer avec SSQ (1 888 833-6962) pour obtenir la trousse d'adhésion. Par la suite, les personnes acheminent les formulaires à l'A.R.E.Q.

Les personnes retraitées provenant de ces deux syndicats recevront une réponse d'ici le 30 novembre 2006, car nous devons tenir compte du délai de 90 jours à partir de la date d'admissibilité pour les assurances.

L'ADMISSIBILITÉ

Pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire qui ont pris leur retraite en mai, juin, juillet et août 2006, leur protection comme travailleuse ou travailleur s'est terminée le 31 août 2006. Le 1^{er} jour d'admissibilité au régime d'assurance est le 1^{er} septembre 2006 ⁽¹⁾.

Les 90 jours courent à compter de la date d'admissibilité. La prime et les frais encourus remboursables sont rétroactifs à la date d'admissibilité.

(1) Pour toutes les autres personnes retraitées, la date d'admissibilité au régime d'assurance est la date de la prise de la retraite.

LA FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ET L'ADHÉSION À L'A.R.E.Q.

Le Conseil exécutif de l'A.R.E.Q., lors de sa réunion du mois d'août, a pris la décision de réétudier, dès le début du mois de septembre, les critères d'admissibilité à l'A.R.E.Q. Pour ce faire, il a créé un groupe de travail.

Cette avenue tient compte, entre autres, d'une des orientations votées au Congrès, soit : « favoriser l'adhésion à l'A.R.E.Q. ».

Le mandat de ce groupe de travail consistera, plus particulièrement, à analyser les relations avec la CSQ, les statuts de l'A.R.E.Q., les règlements d'ASSUREQ et l'élargissement du membership à l'A.R.E.Q.

LA FORCE EST DANS LE NOMBRE

Pour toutes ces raisons, les membres des régions et secteurs de l'A.R.E.Q. sont invités à renseigner les personnes retraitées de ces syndicats sur ces modalités. Rappelons-nous que l'A.R.E.Q. va au-delà des protections en assurance.

La force du nombre (48 514 membres au 31 juillet 2006) est toujours présente dans nos rangs grâce à nos régions et secteurs.

Dès que nous aurons de nouveaux développements, nous vous les communiquerons dans les meilleurs délais.

MISE AU POINT IMPORTANTE

Il nous a été rapporté que certains syndicats dissidents indiquent aux futures personnes retraitées qu'elles ne peuvent devenir membres de l'A.R.E.Q. et être admissibles aux assurances. **CECI EST FAUX !**

Toutes les personnes retraitées qui ont adhéré à l'A.R.E.Q. et qui proviennent des syndicats dissidents vont demeurer membres et admissibles au régime d'assurance peu importe les résultats futurs. Toutes les personnes qui désirent joindre les rangs de l'A.R.E.Q. sont les bienvenues. Elles communiquent avec SSQ pour obtenir les formulaires d'adhésion.

Merci de votre collaboration

Mariette Gélinas, présidente
Linda Olivier, conseillère à la sécurité sociale